

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**

**CODE DE L'UE : PRA1AOLT**      **INTITULÉ DE L'UE : Portugais préparation A1A**

**RESPONSABLE(S) DE L'UE : Georgja Marin**

**SESSION 1 PRESENTIEL**

**SESSION 2 PRESENTIEL**

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu			
Module & Responsable	Épreuve		%
	Nature et intitulé	Durée	
1	Contrôle continu intégral. Épreuve écrite: DST sans documents évalué en cours	1h	80%
2	Épreuve orale: compréhension orale évaluée en cours	15 min	20%
3			
4			
5			

Contrôle continu ET Contrôle terminal				
Module & Responsable	Épreuve		Durée	%
	Nature et intitulé			
1	Épreuve écrite: DST sans documents		1h	100%
2				
3				
4				
5				

**Contrôle terminal**

Épreuve		
Module & Responsable	Nature et intitulé	%
1	Épreuve écrite: DST sans documents	100%
2		
3		
4		
5		

**Informations complémentaires**

**OBS :** Pour le Contrôle continu, la participation en cours et/ou les épreuves de Contrôle continu correspondent à 25% de la note finale.

En cas de passage en distanciel => les consignes suivantes sont à respecter strictement :  
\* Les travaux comptant pour le CC seront à déposer sur IRIS au format texte (.docx, .doc, .odt)

\* Les PARTIELS avec date limite de dépôt sont à déposer par l'étudiant sur IRIS-EXAMS au format texte (.docx, .doc, .odt)

\* Normes typographiques : police New Roman 12, interligne 1,5; justifié; marges par défaut.  
**Report des notes supérieures ou égales à 10**

En session 2, seul.e.s les étudiant.e.s ayant été ajourné.e.s à l'UE sont autorisé.e.s à composer dans les matières dans lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10. Sont reporté.e.s les notes égales ou supérieures à 10 et la meilleure des notes de la matière.

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

VOTE DU CONSEIL DE DÉPARTEMENT LE \_\_\_/\_\_\_/2021

VOTE DU CONSEIL D'UFR LE \_\_\_/\_\_\_/2021

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**

**CODE DE L'UE : PRAIBOLT**

**INTITULÉ DE L'UE : Portugais préparation A1B**

**RESPONSABLE(S) DE L'UE : Georgia Marin**

**SESSION 1 PRESENTIEL**

**SESSION 2 PRESENTIEL**

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

**Contrôle continu**

**Contrôle continu ET Contrôle terminal**

Module & Responsable	Épreuve		Durée	%
	Nature et Intitulé			
1	Contrôle continu intégral. Épreuve écrite: DST sans documents évalué en cours		1h	80%
2	Épreuve orale: compréhension orale évaluée en cours		15 min	20%
3				
4				
5				

Module & Responsable	Épreuve		Durée	%
	Nature et Intitulé			
1	Épreuve écrite: DST sans documents		1h	100%
2				
3				
4				
5				

**Contrôle terminal**

**Informations complémentaires**

Module & Responsable	Épreuve		Durée	%
	Nature et Intitulé			
1	Épreuve écrite: DST sans documents		1h	100%
2				
3				
4				
5				

**OBS :** Pour le Contrôle continu, la participation en cours et/ou les épreuves de Contrôle continu correspondent à 25% de la note finale.

**En cas de passage en distanciel => les consignes suivantes sont à respecter strictement :**  
\*Les travaux comptant pour le CC seront à déposer sur IRIS au format texte (.docx, .doc, .odt)

\*Les PARTIELS avec date limite de dépôt sont à déposer par l'étudiant sur IRIS-EXAMS au format texte (.docx, .doc, .odt)

\*Normes typographiques : police New Roman 12, interligne 1,5; justifié; marges par défaut.

**Report des notes supérieures ou égales à 10**

En session 2, seul.e.s les étudiant.e.s ayant été ajourné.e.s à l'UE sont autorisé.e.s à composer dans les matières dans lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10. Sont reporté.e.s les notes égales ou supérieures à 10 et la meilleure des notes de la matière.

VOTE DU CONSEIL DE DÉPARTEMENT LE \_\_\_\_14/10/2021\_\_ |

VOTE DU CONSEIL D'UFR LE \_\_\_\_18/10/2021\_\_ | \_\_\_\_ |

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent : » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

UFR LLCE  
Département DLE

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**

**CODE DE L'UE : PRAZAOLT**      **INTITULÉ DE L'UE : Portugais préparation A2A**

**RESPONSABLE(S) DE L'UE : Georgia Marin**

**SESSION 1 PRESENTIEL**

**SESSION 2 PRESENTIEL**

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

**Contrôle continu**

Module & Responsable	Épreuve		Durée	%
	Nature et Intitulé			
1	Contrôle continu intégral. Épreuve écrite: DST sans documents évalué en cours		1h	50%
2	Épreuve orale: compréhension et expression orale évaluées en cours		15 min	50%
3				
4				
5				

**Contrôle continu ET Contrôle terminal**

Module & Responsable	Épreuve		Durée	%
	Nature et Intitulé			
1	Épreuve écrite: DST sans documents		1h	50%
2	Épreuve orale: compréhension et expression orale		15 min	50%
3				
4				
5				

**Contrôle terminal**

Module & Responsable	Épreuve		Durée	%
	Nature et Intitulé			
1	Épreuve écrite: DST sans documents		1h	50%
2	Épreuve orale: compréhension et expression orale		15 min	50%
3				
4				

**Informations complémentaires**

**OBS :** Pour le Contrôle continu, la participation en cours et/ou les épreuves de Contrôle continu correspondent à 25% de la note finale.  
 En cas de passage en distanciel => les consignes suivantes sont à respecter strictement :  
 \* Les travaux comptant pour le CC seront à déposer sur IRIS au format texte (.docx, .doc, .odt)  
 \* Les PARTIELS avec date limite de dépôt sont à déposer par l'étudiant sur IRIS-EXAMS au format texte (.docx, .doc, .odt)

\*Normes typographiques : police New Roman 12, interligne 1,5; justifié; marges par défaut.  
**Report des notes supérieures ou égales à 10**  
 En session 2, seul.e.s les étudiant.e.s ayant été ajourné.e.s à l'UE sont autorisé.e.s à composer dans les matières dans lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10. Sont reporté.e.s les notes égales ou supérieures à 10 et la meilleure des notes de la matière.

VOTE DU CONSEIL DE DÉPARTEMENT LE \_\_\_14/10/2021\_\_\_ |

VOTE DU CONSEIL D'UFR LE \_\_\_18/10/2021\_\_\_ | \_\_\_ |

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

UFR LLCE

Département DLE

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**

**CODE DE L'UE : PRA2BOLT**

**INTITULÉ DE L'UE : Portugais préparation A2B**

**RESPONSABLE(S) DE L'UE : Georgja Marin**

**SESSION 1 PRESENTIEL**

**SESSION 2 PRESENTIEL**

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

**Contrôle continu**

Module & Responsable	Épreuve		Durée	%
	Nature et intitulé			
1	Contrôle continu intégral. Épreuve écrite: DST sans documents évalué en cours		1h	50%
2	Épreuve orale: compréhension et expression orale évaluées en cours		15 min	50%
3				
4				
5				

**Contrôle continu ET Contrôle terminal**

Module & Responsable	Épreuve		Durée	%
	Nature et intitulé			
1	Épreuve écrite: DST sans documents		1h	50%
2	Épreuve orale: compréhension et expression orale		15 min	50%
3				
4				
5				

**Contrôle terminal**

Module & Responsable	Épreuve		Durée	%
	Nature et intitulé			
1	Épreuve écrite: DST sans documents		1h	50%
2	Épreuve orale: compréhension et expression orale		15 min	50%
3				
4				

**Informations complémentaires**

**OBS : Pour le Contrôle continu, la participation en cours et/ou les épreuves de Contrôle continu correspondent à 25% de la note finale.**  
**En cas de passage en distanciel => les consignes suivantes sont à respecter strictement :**  
 \*Les travaux comptant pour le CC seront à déposer sur IRIS au format texte (.docx, .doc, .odt)  
 \*Les PARTIELS avec date limite de dépôt sont à déposer par l'étudiant sur IRIS-EXAMS au format texte (.docx, .doc, .odt)

\*Normes typographiques : police New Roman 12, interligne 1,5; justifié; marges par défaut.  
**Report des notes supérieures ou égales à 10**  
 En session 2, seul.e.s les étudiant.e.s ayant été ajourné.e.s à l'UE sont autorisé.e.s à composer dans les matières dans lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10. Sont reporté.e.s les notes égales ou supérieures à 10 et la meilleure des notes de la matière.

VOTE DU CONSEIL DE DÉPARTEMENT LE \_\_\_14/10/2021\_\_\_ |

VOTE DU CONSEIL D'UFR LE \_\_\_18/10/2021\_\_\_ |

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.



**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**

CODE DE L'UE : PRB1A01T

INTITULÉ DE L'UE : Portugais préparation B1A

RESPONSABLE(S) DE L'UE : Georgia Marin

**SESSION 1 PRESENTIEL**

**SESSION 2 PRESENTIEL**

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

**Contrôle continu**

Module & Responsable	Épreuve		Durée	%
	Nature et intitulé			
1	Épreuve écrite: DST sans documents		1h	50%
2	Épreuve orale: compréhension et expression orale		15 min	50%
3				
4				
5				

**Contrôle continu ET Contrôle terminal**

Module & Responsable	Épreuve		Durée	%
	Nature et intitulé			
1	Épreuve écrite: DST sans documents		1h	50%
2	Épreuve orale: compréhension et expression orale		15 min	50%
3				
4				
5				

**Contrôle terminal**

Module & Responsable	Épreuve		Durée	%
	Nature et intitulé			
1	Épreuve écrite: DST sans documents		1h	50%
2	Épreuve orale: compréhension et expression orale		15 min	50%
3				
4				
5				

**Informations complémentaires**

**OBS :** Pour le Contrôle continu, la participation en cours et/ou les épreuves de Contrôle continu correspondent à 25% de la note finale.

En cas de passage en distanciel => les consignes suivantes sont à respecter strictement :

\*Les travaux comptant pour le CC seront à déposer sur IRIS au format texte (.docx, .doc, .odt)

\*Les PARTIELS avec date limite de dépôt sont à déposer par l'étudiant sur IRIS-EXAMS au format texte (.docx, .doc, .odt)

\*Normes typographiques : police New Roman 12, interligne 1,5; justifié; marges par défaut.

**Report des notes supérieures ou égales à 10**

En session 2, seul.e.s les étudiant.e.s ayant été ajourné.e.s à l'UE sont autorisé.e.s à composer dans les matières dans lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10. Sont reporté.e.s les notes égales ou supérieures à 10 et la meilleure des notes de la matière.

VOTE DU CONSEIL DE DÉPARTEMENT LE 14/10/2021

VOTE DU CONSEIL D'UFR LE 18/10/2021

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**

**CODE DE L'UE : PRB1BOLT**      **INTITULÉ DE L'UE : Portugais préparation B1B**

**RESPONSABLE(S) DE L'UE : Georgia Marin**

**SESSION 1 PRESENTIEL**

**SESSION 2 PRESENTIEL**

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de licences professionnelles)

**Contrôle continu**  
Épreuve

Module & Responsable	Nature et Intitulé	Durée	%
1	Épreuve écrite: DST sans documents	1h	50%
2	Épreuve orale: compréhension et expression orale	15 min	50%
3			
4			
5			

**Contrôle continu ET Contrôle terminal**  
Épreuve

Module & Responsable	Nature et Intitulé		Durée	%
	Épreuve écrite: DST sans documents	Épreuve orale: compréhension et expression orale		
1	Épreuve écrite: DST sans documents	Épreuve orale: compréhension et expression orale	1h	50%
2			15 min	50%
3				
4				
5				

**Contrôle terminal**  
Épreuve

Module & Responsable	Nature et Intitulé	Durée	%
1	Épreuve écrite: DST sans documents	1h	50%
2	Épreuve orale: compréhension et expression orale	15 min	50%
3			
4			

**Informations complémentaires**

**OBS :** Pour le Contrôle continu, la participation en cours et/ou les épreuves de Contrôle continu correspondent à 25% de la note finale.  
En cas de passage en distanciel => les consignes suivantes sont à respecter strictement :

\* Les travaux comptant pour le CC seront à déposer sur IRIS au format texte (.docx, .doc, .odt)

\* Les PARTIELS avec date limite de dépôt sont à déposer par l'étudiant sur IRIS-EXAMS au format texte (.docx, .doc, .odt)

\*Normes typographiques : police New Roman 12, interligne 1,5; justifié; marges par défaut.  
**Report des notes supérieures ou égales à 10**  
 En session 2, seul.e.s les étudiant.e.s ayant été ajourné.e.s à l'UE sont autorisé.e.s à composer dans les matières dans lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10. Sont reporté.e.s les notes égales ou supérieures à 10 et la meilleure des notes de la matière.

VOTE DU CONSEIL DE DÉPARTEMENT LE \_\_\_\_/14/10/2021\_\_ |

VOTE DU CONSEIL D'UFR LE \_\_\_\_/18/10/2021\_\_ | \_\_\_\_ | \_\_\_\_

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

UFR LLICE

Département DLE

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**

**CODE DE L'UE : PRB2A01T**

**INTITULÉ DE L'UE : Portugais préparation B2A**

**RESPONSABLE(S) DE L'UE : Georia Marin**

**SESSION 1 PRESENTIEL**

**SESSION 2 PRESENTIEL**

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

**Contrôle continu**

Module & Responsable	Épreuve		Durée	%
	Nature et Intitulé			
1	Épreuve écrite: DST sans documents		1h	50%
2	Épreuve orale: compréhension et expression orale		15 min	50%
3				
4				
5				

**Contrôle continu ET Contrôle terminal**

Module & Responsable	Épreuve		Durée	%
	Nature et Intitulé			
1	Épreuve écrite: DST sans documents		1h	50%
2	Épreuve orale: compréhension et expression orale		15 min	50%
3				
4				
5				

**Contrôle terminal**

Module & Responsable	Épreuve		Durée	%
	Nature et Intitulé			
1	Épreuve écrite: DST sans documents		1h	50%
2	Épreuve orale: compréhension et expression orale		15 min	50%
3				
4				

**Informations complémentaires**

**OBS :** Pour le Contrôle continu, la participation en cours et/ou les épreuves de Contrôle continu correspondent à 25% de la note finale.  
En cas de passage en distanciel => les consignes suivantes sont à respecter strictement :

\* Les travaux comptant pour le CC seront à déposer sur IRIS au format texte (.docx, .doc, .odt)

\* Les PARTIELS avec date limite de dépôt sont à déposer par l'étudiant sur IRIS-EXAMS au format texte (.docx, .doc, .odt)

\*Normes typographiques : police New Roman 12, interligne 1,5; justifié; marges par défaut.  
**Report des notes supérieures ou égales à 10**  
 En session 2, seul.e.s les étudiant.e.s ayant été ajourné.e.s à l'UE sont autorisé.e.s à composer dans les matières dans lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10. Sont reporté.e.s les notes égales ou supérieures à 10 et la meilleure des notes de la matière.

VOTE DU CONSEIL DE DÉPARTEMENT LE \_\_\_/4/10/2021\_\_\_ |

VOTE DU CONSEIL D'UFR LE \_\_\_/18/10/2021\_\_\_ | \_\_\_ | \_\_\_

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

UFR LLICE  
Département DLE

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**

**CODE DE L'UE : PRB2BOLT**      **INTITULÉ DE L'UE : Portugais préparation B2B**

RESPONSABLE(S) DE L'UE :

**SESSION 1 PRESENTIEL**

**SESSION 2 PRESENTIEL**

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu			
Module & Responsable	Épreuve		%
	Nature et intitulé	Durée	
1	Épreuve écrite: DST sans documents	1h	50%
2	Épreuve orale: compréhension et expression orale	15 min	50%
3			
4			
5			

**Contrôle continu ET Contrôle terminal**

Module & Responsable	Épreuve		Durée	%
	Nature et intitulé			
1	Épreuve écrite: DST sans documents		1h	50%
2	Épreuve orale: compréhension et expression orale		15 min	50%
3				
4				
5				

**Contrôle terminal**

Épreuve			Durée	%
Module & Responsable	Nature et intitulé			
1	Épreuve écrite: DST sans documents		1h	50%
2	Épreuve orale: compréhension et expression orale		15 min	50%
3				
4				

**Informations complémentaires**

**OBS :** Pour le Contrôle continu, la participation en cours et/ou les épreuves de Contrôle continu correspondent à 25% de la note finale.  
**En cas de passage en distanciel =>** les consignes suivantes sont à respecter strictement :  
 \*Les travaux comptant pour le CC seront à déposer sur IRIS au format texte (.docx, .doc, .odt)  
 \*Les PARTIELS avec date limite de dépôt sont à déposer par l'étudiant sur IRIS EXAMS au format texte (.docx, .doc, .odt)

\*Normes typographiques : police New Roman 12, interligne 1,5; justifié; marges par défaut.  
**Report des notes supérieures ou égales à 10**  
 En session 2, seul.e.s les étudiant.e.s ayant été ajourné.e.s à l'UE sont autorisé.e.s à composer dans les matières dans lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10. Sont reporté.e.s les notes égales ou supérieures à 10 et la meilleure des notes de la matière.

VOTE DU CONSEIL DE DÉPARTEMENT LE \_\_\_/14/10/2021\_\_\_ |

VOTE DU CONSEIL D'UFR LE \_\_\_18/10/2021\_\_\_ |

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.